

Le Pôle Emploi Illustré,

Petit lexique à l'intention des agents de Pôle Emploi

P comme **Propreté.**

« *Ne vivez pas pour nettoyer, mais nettoyez pour vivre¹.* »

Le CHSCT du 17 Juillet 2013 a débattu des problèmes de propreté des sites et du matériel informatique.

En général, tous ces problèmes peuvent être réglés localement.

Il existe un cahier des charges qui fixe les prestations que la société de nettoyage est tenue de fournir.

Chaque responsable d'unité doit organiser des visites contradictoires régulièrement avec le prestataire.

Un carnet de liaison local permet à tout un chacun de signaler les problèmes particuliers.

Concernant les plans de travail, ceux-ci ne peuvent être nettoyés que s'ils sont dégagés, d'où la nécessité de les ranger en partant le soir.

Pour les claviers, les souris et les téléphones, le cahier des charges prévoit un nettoyage hebdomadaire superficiel. Pour un entretien plus important, le DAPE peut commander des produits spécifiques sur le catalogue Lyreco.

Les sanitaires sont censés être nettoyés et désinfectés tous les jours.

En cas de non-respect, malgré le suivi régulier de l'ELD, les Agents doivent saisir le CHSCT

Vos représentants SNU au CHSCT :

[Edmundo Checura-Rojas](#)

[Sylvie Sélaries](#)

[Philippe Dormagen](#)



Le SNU, militer pour l'avenir de tous!

¹ – slogan publicitaire de *Mr Propre*